

Procédure d'admission Technicien-ne diplômé-e ES Technique du bois – Construction en bois

- Le cours préparatoire vous permet d'entamer la formation dans des conditions optimales et de faire un état des lieux de vos connaissances personnelles. Nos enseignants vous accompagnent sur trois demi-journées. La participation réussie au cours préparatoire donne droit à l'admission à la formation sans examen.
- Les personnes sans maturité professionnelle peuvent également passer directement un examen d'admission, qui sert aussi à évaluer leur niveau actuel.
- Si vous avez une maturité professionnelle, vous êtes dispensé-e d'examen d'admission. Si vous avez une maturité professionnelle ou un diplôme de spécialiste de fabrication VSSM/FRECEM, vous n'avez pas besoin de passer l'examen d'admission.

Cours préparatoires

Le cours inclut des enseignements en présentiel, de brefs exercices à traiter en groupe et des travaux personnels. Le test de qualification à passer au terme du cours vous autorise à accéder sans examen au cursus de Technicien-ne diplômé-e ES en Technique du bois - Construction en bois.

Prochains cours en 2025.	Contact : Willemin Stéphane +41 79 509 68 20 ➤ stephane.willemin@bfh.ch École supérieure du Bois Bienne : +41 32 344 02 80 ➤ infobois.ahb@bfh.ch
---------------------------------	--

Examen d'admission

Si vous ne souhaitez pas suivre de cours préparatoire et que vous ne disposez pas d'une maturité professionnelle, vous pouvez passer un examen d'admission. L'examen d'admission sert à faire le point. Pendant une journée, l'examen d'admission porte sur les mathématiques, les matériaux, la communication et les connaissances professionnelles.

Les prochaines dates seront bientôt publiées. Il est également possible de passer des examens d'admission en dehors des dates officielles. Veuillez prendre contact avec nous à cet effet.